

AVANT - PROPOS

Étymologie du mot « patrimoine » par le CNRTL
(Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales) :

= Emprunté du latin *patrimonium*, de même sens, lui-même dérivé de *pater*, « père ».

= Ensemble des biens que l'on hérite de ses ascendants ou que l'on constitue pour le transmettre à ses descendants.

Définition du mot « transmettre » par le CNRTL :

= Faire passer d'une personne à une autre, par mutation, la possession ou la jouissance de quelque chose.

Le patrimoine n'est pas seulement ce qui appartient au passé.

C'est aussi le passage du temps, une histoire de transmission.

L'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture), le définit comme un héritage vivant, fait d'objets, de gestes et de savoir-faire transmis et constamment réinterprétés.

À sa création, en 1972, le patrimoine reconnu par l'organisation est obligatoirement matériel et bâti, monumental, architectural, rare et précieux.

Le patrimoine évoquant avant tout la grandeur de chaque nation.

Puis, dans les années 80, survient « l'inflation patrimoniale » (en anglais « *heritage boom* ») :

« une extension rapide et importante du champ du patrimoine »¹

Ce phénomène, survenu à l'échelle mondiale, bouleverse la conception du patrimoine.

Cela correspond à un élargissement des contours de la notion :

d'un patrimoine monumental, religieux et souvent aristocratique, vers un patrimoine populaire, urbain, contemporain, rural et naturel résultant notamment de la désindustrialisation, de la crise économique et sociale, et de la prise de conscience de l'utilité du patrimoine comme outil de réaffirmation d'un passé commun, partagé par une société.

Cette extension a ensuite conduit, entre autres, à la prise en compte progressive du patrimoine culturel immatériel, avec la Convention adoptée à Paris le 17 octobre 2003².

La sociologue française Nathalie Heinich (1955) raconte cette avancée avec humour dans un de ses ouvrages publié en 2009 :

« La fabrique du patrimoine : de la cathédrale à la petite cuillère ».

Les objets patrimoniaux sont donc aujourd'hui définis par leur diversité :

architecture, monuments, œuvres d'art, objets du quotidien, biens immatériels, pratiques, traditions intellectuelles, sites, paysages, animaux, ou encore données numériques.

Tout, donc, ou presque, peut devenir patrimoine dès lors qu'il participe à l'évolution de la société.

Or, dans notre imaginaire collectif, le patrimoine reste malgré tout souvent associé à l'exceptionnel, mettant de côté un patrimoine beaucoup plus banal.

Plus proche de nous.

Celui de nos maisons, de nos greniers.

Je l'appelle le patrimoine « intime ».

Ce patrimoine-là n'est pas sacré.

Il est constitué non pas d'objets exceptionnels, mais d'objets ordinaires.

De tous ces éléments qui ont fait partie de notre vie, de notre histoire, dont la plupart finit par disparaître un jour de nos intérieurs.

Soit parce qu'il ne trouve plus sa place, soit parce qu'il n'est plus utilisé.

Il ne s'agit donc pas de l'héritage que l'on reçoit formellement, souvent constitué d'objets précieux ou d'antiquités.

Il s'agit ici d'objets simples :

un jouet d'enfance, un tréteau sur lequel votre grand-père peignait...

Des objets chargés d'histoire dont seule la famille propriétaire connaît la mémoire.

« Tout objet a ainsi deux fonctions :
l'une qui est d'être pratiqué, l'autre qui est d'être possédé »³

Certains parviennent à être transmis, à des enfants, à des amis...

D'autres finissent ailleurs : dans un grenier, sur une brocante...

Dans ce monde d'objets laissés pour compte, que le Code de l'environnement⁴ inclut dans sa définition du « déchet » :

Définition du mot « déchet » par le Code de l'environnement :

Article L541-1 du Code de l'environnement⁵

DÉCHET, Article L541-1 modifié par la Loi n° 2003-591 du 2 juillet 2003 – art. 31 (V) JORF

I. Toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meuble, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire.

Des objets qui se situent entre deux états :

Le « détritius », ce qui est définitivement perdu, et le « reste », ce qui peut encore servir.

Face à cette logique de renoncement, je propose une autre voie :

plutôt que de s'en défaire, transformer.

1. « Inflation patrimoniale, surpatrimonialisation », Géoconfluence.fr, publié en mai 2023

2. « Domaines du patrimoine immatériel selon la Convention de 2003 », ich.unesco.org, 08/03/2026

3. Jean Baudrillard, le système des objets, Gallimard, 1968, p.121

4. « Le Code de l'environnement, qu'est-ce que c'est ? », geo.fr, mise à jour le 31 octobre 2017 :
« Le Code de l'environnement est le recueil où sont rassemblés l'ensemble des lois, décrets et règlements concernant l'environnement en France. Depuis 2000, le texte est devenu une référence et a posé les grands principes de la politique écologique moderne ».

5. « Le Code de l'environnement, Article L541-1-1 », legifrance.gouv.fr, version en vigueur depuis le 31 juillet 2020, modifié par Ordonnance n°2020-920 du 29 juillet 2020

Mon projet ne consiste pas à restaurer ces objets, mais à prolonger leur valeur patrimoniale, en interrogeant le principe de l'upcycling.

Définition de l' « upcycling » par le Dictionnaire Larousse :

= Recyclage qui a pour but de donner une seconde vie à des matières ou à des objets destinés à être jetés (chutes de tissu, vieux vêtements, cagettes, emballages, etc.) en les transformant en des produits à valeur ajoutée, esthétiques et/ou utiles (meubles, par ex.) et souvent détournés de leur utilisation première.

Cette revalorisation des déchets s'inscrit dans une démarche de durabilité liée aux préoccupations environnementales, en contribuant à l'essor de l'économie circulaire.

Lorsque l'on évoque l'upcycling, littéralement « recyclage par le haut », on imagine des objets recomposés à partir de rebuts :

une lampe fabriquée à partir d'un guidon de vélo, des planches de bois devenues meubles...

Dans ces pratiques, l'identité des objets utilisés reste généralement visible.

On reconnaît les éléments qui composent ce nouvel objet :

l'upcycling traditionnel revendiquant sa matière première.

En me glissant dans ce néologisme contemporain, je propose une nouvelle façon d'up-cycler :

Je ne travaille qu'à partir d'un seul et même objet, dont je dissimule entièrement l'identité afin de le revaloriser.

De cette façon, **je vais paradoxalement à l'encontre de ce que fait traditionnellement le patrimoine, c'est-à-dire restaurer ou réparer :**

je transforme radicalement.

Ainsi, l'origine de l'objet disparaît au profit d'une nouvelle identité, plus désirable.

Pour autant, sa mémoire elle, n'est pas effacée.

C'est pourquoi une photographie de l'objet d'origine ainsi que son identité font partie intégrante de l'objet transformé, à l'image d'une relique.

Définition du mot « relique » par le CNRTL :

= objet auquel on attache un grand prix, une grande valeur sentimentale et que l'on garde en souvenir

L'image joue ce rôle de relique.

Cette image devient un support de mémoire, un témoignage de ce qu'il a été.

Elle agit comme un label patrimonial :

en prolongeant sa valeur, elle permet aux générations futures de connaître le squelette de l'objet.

Pour cette raison, j'ai imaginé cette plaque en me basant sur les normes et les codes d'un label patrimonial français :

Même typographie, même composition.

Incrustée dans la nouvelle surface et protégée par du verre, cette photographie devient outil de transmission.

Le philosophe français Paul Ricœur (1913-2005), dans « La Mémoire, l'Histoire, l'Oubli » distingue la mémoire-image, trace visuelle du passé, de la mémoire-récit.⁶

Ce projet tisse les deux.

En questionnant ce qui doit être montré ou dissimulé, j'interroge la manière dont un objet peut continuer à faire patrimoine, non pas par sa conservation fidèle, mais par sa transformation et sa réinterprétation.

Ce geste s'inscrit dans la transformation de l'objet ordinaire en objet de sens, en dehors des circuits traditionnels de légitimation culturelle.

Ainsi, en révélant et en prolongeant la valeur patrimoniale d'objets destinés à disparaître, je crée une collection d'objets dont la durée de vie s'inscrit désormais dans le temps.

Cette situation raconte quelque chose sur notre manière contemporaine de produire et

On vit aujourd'hui dans une société où les objets s'accumulent et se remplacent très vite. On a constamment envie de changement là où, pendant longtemps, ces objets du quotidien qui constituaient la maison familiale avaient vocation à durer, à être réparés, conservés, puis transmis.

Dans un contexte de surproduction et d'accumulation, cette collection interroge la responsabilité du designer face aux objets déjà présents autour de nous :

plutôt que de produire de nouvelles formes, elle propose une nouvelle forme d'upcycling, de transformation de l'existant.

Pour que ces objets puissent réintégrer le quotidien sous une autre forme, j'ai créé un protocole qui repose sur trois étapes :

Récupérer. Transformer. Réintégrer.